

ABONNEMENT.

En an. . . . . 30 fr.
Six mois . . . . . 16
Trois mois . . . . . 8
Poste :
En an. . . . . 35 fr.
Six mois . . . . . 18
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c
Réclames, — . . . . . 30
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 FÉVRIER

Discours de M. Chesnelong

Extrait de la séance du Sénat du samedi
6 février 1886.

(Suite et fin)

J'arrive maintenant à la thèse de M. le
ministre de l'instruction publique. M. le
ministre a dit : « Les instituteurs congré-
ganistes sont rebelles à toutes les idées mo-
dernes ; leur morale repose sur la religion ;
la nôtre repose sur la conscience de tous
les hommes ; pour eux le travail est un
châtiment ; pour nous, il est la gloire et
l'honneur de l'homme. La vie pour eux est
un temps d'expiation et d'épreuves ; pour
nous, elle est le théâtre de l'activité hu-
maine, de ses efforts et de ses progrès. »

« La liberté des congréganistes s'incline
devant la loi de Dieu... »

Un sénateur à gauche. Et de ses représen-
tants.

M. CHESNELONG. — « ... La nôtre, plus
fière, ne s'incline que devant la raison et
devant la loi humaine. »

Et M. le ministre a ajouté : « Ce sont là
des conceptions absolument opposées, et
nous ne donnerons place dans nos écoles
qu'à nos propres conceptions. »

M. le ministre. — C'est très-bien résumé.

M. CHESNELONG. — Je crois que ce résumé
est exact.

M. le ministre. — Parfaitement.

M. CHESNELONG. — Tout cela a été très-
brillamment dit ; mais il faut examiner ce
qu'il y a au fond.

La morale d'abord.

Lorsque nous discutons la loi de 1882,
nous étions très-préoccupés de savoir
quelle serait la morale qui serait enseignée
désormais dans les écoles publiques ; nous
le demandâmes à l'honorable M. Jules
Ferry, qui nous répondit : « Ce sera la
bonne vieille morale de nos pères. »

A droite. — Oui ! il l'a dit.

M. CHESNELONG. — La bonne vieille morale

de nos pères ! nous la connaissons bien.
Elle n'a pas été promulguée dans nos aca-
démies ; le monde chrétien a été sa tribune ;
les foyers chrétiens se la sont transmise de
génération en génération ; elle a un nom
qui dit tout, c'est la morale de l'Évangile !

Elle a un principe, qui est Dieu ; elle a
un auteur, qui est Dieu ; elle a une sanction,
qui est la vie future ; elle a une loi, qui fut
promulguée sur le Sinai et fut magnifiquement
interprétée et agrandie sur la monte-
gne des béatitudes. Cette loi, c'est le Déca-
logue. (Très-bien ! très-bien ! à droite. —
Exclamations et rumeurs à gauche.)

Je ne vois pas, messieurs, ce qui, dans
mes paroles, peut soulever vos murmures.

M. le ministre ne veut plus de cette
morale ? Eh bien, alors, je lui demande,
après M. Buffet et comme lui, sur quelle
base il fondera la morale par laquelle il
remplacera la bonne vieille morale de nos
pères.

Au nom de qui, au nom de quoi donnera-
t-il à cette morale une autorité qui en assure
à la fois l'efficacité et le respect ?

Au nom de l'État ? C'est peu ; l'État n'a
aucune autorité pour décréter un code de
morale.

Au nom de l'humanité ? C'est plus, ce n'est
pas assez. L'humanité, quand elle a été li-
vrée à elle-même, a eu, selon les temps, des
codes excessivement divers.

Au nom de la conscience ? Mais si dans
la conscience se trouve la distinction du bien
et du mal, j'y trouve aussi la lutte de la pas-
sion contre le devoir. Où sera la règle, et
quel sera le juge ? (Très-bien ! très-bien ! à
droite.)

Au nom de l'élément sentimental ? Mais,
permettez-moi de vous le dire, le senti-
ment est encore plus mobile que la cons-
cience.

Non, non, il n'y a de morale réellement
efficace que celle dont la foi en Dieu, l'amour
de Dieu et la crainte de ses jugements sont
la base.

Un sénateur à gauche. — Toujours la crainte
et la peur.

M. CHESNELONG. — C'est la morale chré-
tienne, messieurs ; et c'est aussi la morale

de la civilisation ; avec toute autre morale
que celle-là, vous nous ferez rétrograder vers
la barbarie ; et si à cet égard vous avez quel-
ques doutes, messieurs, voyez les progrès
de la criminalité dans ces derniers temps, et
réfléchissez ! (Approbation à droite. — Ex-
clamations à gauche.)

M. Griffé. — L'instruction et la crimina-
lité marchent en sens contraire.

M. CHESNELONG. — Je n'entends pas les
interruptions et par conséquent je ne peux
pas y répondre.

M. Mayran. — Il ne faut pas vous y arrê-
ter.

M. CHESNELONG. — Je crois que je reste
absolument dans les nécessités du débat.
Ce n'est pas moi qui ai soulevé ces ques-
tions d'un ordre religieux et moral plutôt que
politique, bien qu'elles touchent, au plus
haut degré, aux intérêts les plus vitaux de la
société.

Si les développements auxquels je me li-
vre pouvaient sembler un peu inusités à mes
honorables interrupteurs, s'il leur paraissait
que la place naturelle de tels développe-
ments n'est pas à cette tribune, ils reconnai-
traient, je l'espère, dans leur justice, que
je réponds à M. le ministre, qu'il a introduit
ces questions dans le débat, et que j'ai le
droit et le devoir de le suivre sur le terrain
où il s'est placé, pour défendre des vérités
qu'il a, à mon sens, méconnues. (Approba-
tion à droite.)

Je fais donc appel à l'impartialité du Sénat
et je continue.

Après la morale, M. le ministre nous a
parlé du travail.

Ah ! le travail ? Eh bien, oui, « l'homme
doit gagner son pain à la sueur de son
front » : le christianisme nous dit que c'est
la loi de l'homme, la loi de sa race, son châ-
timent si vous le voulez. A un point de vue
que je ne veux pas aborder ici, j'accepte le
mot. Mais le christianisme nous a dit aussi
que le travail est la fierté et l'honneur de
l'homme, qu'il est même l'un des instru-
ments de sa régénération et de ses progrès.

Où donc avez-vous pris que le christia-
nisme ait jamais cherché à rabaisser le tra-
vail ? Pour parler d'abord du travail manuel,

le plus humble de tous, l'honorable M. Fres-
neau, le rappelait éloquemment à la der-
nière séance, oubliez-vous donc que le divin
fondateur du christianisme, notre maître et
notre Dieu, quand il descendit sur la terre,
voulut être ouvrier, fils d'ouvrier, et que ce
jour-là le travail manuel, jusque-là si dédai-
gné et si abaissé, se releva dans un honneur
qui ne lui a plus été contesté, qu'il ne par-
tage avec aucun autre et dont l'Eglise s'est
toujours plu à proclamer l'éminente dignité ?
(Très-bien ! à droite.)

Quant au travail intellectuel, connaissez-
vous par hasard beaucoup de travailleurs
laïques qui, pour l'énergie de l'effort et mé-
me pour la fécondité des résultats, puissent
être mis au-dessus de ces grands hommes
qui s'appellent saint Augustin, saint Thomas
d'Aquin et Bossuet ? (Très-bien ! très-bien !
à droite.)

Quant au travail moral, — car c'est un
travail aussi — quand au travail moral de
l'âme agissant sur elle-même, et érigeant au
bien, dans sa volonté soumise, un trône
paisible et respecté, est-ce que l'Eglise ne
nous en a pas donné, par ses saints, d'illus-
tres exemples, dont la grandeur étonne sou-
vent notre faiblesse ?

Voilà le travail tel que la religion le com-
mande ; le voilà avec ses nécessités souvent
douloureuses, avec ses devoirs souvent diffi-
ciles, mais aussi avec ses joies austères et ses
magnifiques récompenses.

C'est là une haute conception du travail,
monsieur le ministre ; je ne crois pas que la
vôtre la dépasse. Et, en tous cas, je suis sûr
qu'elle n'a rien de contraire aux vrais inté-
rêts de la société moderne. (Très-bien ! très-
bien ! à droite.)

M. Lades Gout. — Le travail, pour vous,
n'est que la punition du péché du premier
homme.

M. le ministre. — C'est là, en effet, l'en-
seignement des congréganistes.

M. CHESNELONG. — Ah ! vous voulez que
nous discutons la doctrine du péché origi-
nel ? (Non ! non ! et rires à gauche.)

Désirez-vous que je vous dise ce que, sans
le péché originel, le travail aurait été pour
l'homme ?

36 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL !

PAR M. DU CAMPFRANC

Sa voix était lente et grave, un nuage humide
voilait ses yeux, dont les larges paupières s'abaissai-
ent, donnant à son visage une expression pensive.
Elle continua :

— D'aujourd'hui, je connais la misère, et ce qui
désormais sera ma souffrance, c'est mon impuis-
sance à la soulager. Qu'est-ce qu'un désir de jeune
fille, même un de mes désirs à moi, s'il est en
opposition avec les ordres du czar ? Et ses ordres
sont formels. Il veut la sévérité absolue, implacable.

Jamais je n'avais vu M<sup>lle</sup> Vilérieff si jolie, si
touchante. Ses cheveux nattés et couleur de blé
n'ont pas relevaient sur sa nuque par un peigne
d'écaillé blonde ; elle avait une toilette bleu pâle
très-simple ; un ruban de même nuance, attaché
par une agrafe d'argent ciselé, entourait sa taille
fine, ses mains se joignaient l'une sur l'autre, et
aux longs cils de ses paupières tremblait une
larme... la première larme versée par la jeune
Russe sur les souffrances polonaises.

— Mon Dieu, dit-elle encore, d'un accent désolé,
comment aimer la vie, quand on voit tant souffrir ?

Jusqu'ici, je m'abusais sur les iniques cruautés de
notre nation. Je n'avais jamais réfléchi sur nos
injustices. Je considérais les Polonais comme les
plus dangereux ennemis de la couronne ; mais, je
le vois aujourd'hui, M<sup>lle</sup> du Valmier me dit la vérité :
les Polonais sont des hommes de cœur, ils refusent
de vivre en esclaves ; leur seul crime, c'est le
patriotisme.

Puis levant sur moi ses yeux si expressifs où la
pitié se joignait à l'admiration :

— Oui, Nadège, la vue de Serge Nariski m'a
vivement impressionnée. Quelle douleur empreinte
sur ses traits ; et, malgré la misère de cette livrée
grise, que de noblesse sur son front !

En cet instant, une courte lettre fut remise à
M<sup>lle</sup> Vilérieff. Elle la prit. Elle était datée de la
prison du bagne, située à quelques verstes du
village. Le général avait été la visiter. Il prévenait
sa fille que, tenté par une grande chasse, il retardait
de quelques heures son retour à Nertschink.

— Je le regrette, fit Olga en repliant la lettre,
il ne me plaît guère de demeurer à peu près seule
ici. On parle d'un déporté devenu fou depuis la
terrible poursuite des molosses. On le croit caché
dans les bois.

Mais bientôt par un mouvement brusque relevant
la tête, et souriant avec dédain de sa légère
frayeur :

— Je ne me reconnais plus, dit-elle. Qu'aurais-

je à redouter ? Le fou n'a qu'un désir sans doute :
se cacher, se tapir au plus profond des bois.

Et revenant à la pensée des exilés, qui, depuis la
visite aux mines, ne la quittait pas, à celle de
Serge surtout :

— Oui, ce jeune homme paraît noble entre tous.
Et vous dites, Nadège, qu'il appartient à l'une des
plus illustres familles de la Pologne... Qu'autrefois
ses biens étaient immenses... Que sa mère vit à
Paris pauvre et solitaire ? La ruine, la séparation...
l'exil parce que tous les deux ils aimaient au-dessus
de tout leur patrie... O triste, triste destinée !

Elle cessa de parler et regarda longuement le
ciel comme pour l'interroger.

Peu à peu la lumière déclinait ; car déjà, en
septembre, nous ne connaissons plus les journées
sans fin. Dès dix heures, le soleil prend la forme
d'un disque rouge, d'où se détachent de longues
raies sanglantes. Elles s'en allaient dans toutes les
directions donnant au ciel des teintes de feu. Cet
horizon de pourpre aux éclats d'incendie m'im-
pressionnait. Devant ces lueurs du couchant, je
songeais aux villages russes brûlés dans une nuit,
disparus, en cendres, dont si souvent j'avais en-
tendu parler ; et, malgré moi, je frissonnais.

Nertschink, septembre 18... .

Croyez-vous aux pressentiments ? Le pressenti-
ment me semble une grande ombre projetée par

l'avenir sur le présent ; et, pour certaines natures,
l'ombre s'éclaircit.

Lo silence était descendu sur Nertschink. Peu à
peu toutes les portes des isbas s'étaient closes ; on
se reposait, on dormait.

Mademoiselle, appelée près d'un moujik qui se
mourait, et qui réclamait, avec instances, les
remèdes de la bonne et charitable Française, pour
une heure peut-être, nous avait abandonnées.
Nous étions absolument seules, car toute la suite
du général l'avait accompagné, là-bas, pour cette
chasse. Mais Olga l'avait déjà dit : qu'avions-nous
à redouter ? Dans la chambre nos deux lits étaient
en face l'un de l'autre ; celui de M<sup>lle</sup> Vilérieff large,
moelleux, luxueusement drapé ; le mien dur, étroit,
une véritable couchette en hâte préparée. Devant
une sainte image brûlait une lampe à triple
chafœufte de vermeil, et au globe de verre rouge,
de sorte que la flamme scintillait comme un
énorme rubis ; nous nous agenouillâmes ; nous
fîmes notre prière et nous retournâmes un instant
au balcon. Au ciel, les rayons de feu pâlis-
saient ; rapidement la nuit allait s'étendre. Au loin un vent
léger courait sur les marais, ridant l'eau, et sur
les bois, agitant les branches. En face, je regardais
le bagne devenu sombre ; et, dans mon cœur,
je faisais une ardente prière pour notre pauvre
ami.

Il fallut pourtant se résoudre au repos. M<sup>lle</sup>



Il y a dans le travail deux éléments, que vous ne devez pas confondre : l'élément de la peine qui est, en effet, la conséquence du péché originel, et l'élément de ce que j'appelle la grandeur, la noblesse et l'efficacité du travail, qui tient à la nature du travail lui-même. Sans le péché originel, le travail, qui aurait toujours été le devoir de l'homme, n'eût pas été le prix d'efforts pénibles, souvent douloureux, et l'humanité aurait marché dans la joie et dans la paix d'un travail auquel la souffrance aurait été épargnée, vers les destinées que Dieu lui avait préparées. Par suite du péché originel, la souffrance a été mêlée au noble effort du travail ; mais le travail n'en a pas moins gardé sa noblesse et sa grandeur. (A la question ! à gauche. — Très-bien ! très-bien ! Parlez ! à droite.)

Il n'était pas, assurément, messieurs, dans mon intention de dire ces choses ; j'étais loin de penser que je serais amené à aborder ce côté de la question. Outre que la compétence me manque, la tribune de cette Assemblée n'est pas le lieu où il convient d'en parler. J'y ai été contraint par l'interruption qui m'a été adressée et que je ne pouvais laisser passer sans y répondre. (Nouvelle approbation à droite.)

Et la vie de l'homme ! Vous nous avez dit, monsieur le ministre, qu'elle est, d'après le christianisme, une vie d'expiation et d'épreuve et vous avez paru croire que cette doctrine était mortelle pour l'activité de l'homme et pour ses progrès. Je fais remarquer que vos paroles ont, en la dénaturant selon moi, visé la doctrine du christianisme sur la vie de l'homme ; — car, à propos des congréganistes, ce n'est pas seulement leur enseignement que vous avez attaqué, c'est l'enseignement de l'Eglise catholique elle-même, et je puis même dire, c'est à beaucoup d'égard la partie commune de l'enseignement de tous les cultes chrétiens ; c'est là ce que vous attaquez, et mon honorable ami M. Buffet vous le disait avec raison : Si votre discours, qui va être affiché dans toutes les communes de France, était lu dans toutes les écoles publiques, vous auriez le droit de venir vous demander compte, à cette tribune, d'une violation de la neutralité qui aurait été commise avec la complicité de vos propres paroles. (Très-bien ! et applaudissements à droite.)

M. le général Robert. — C'est très-juste.

M. CHESNELONG. — Je reviens à mon sujet.

Quelle est donc la conception chrétienne sur la vie terrestre de l'homme ? Le christianisme dit à l'homme : Ces aspirations vers l'infini qui remplissent votre cœur et que vous ne pouvez jamais satisfaire ne sont pas le rêve chimérique de votre imagination trompée. La vie n'est pas une halte tourmentée entre deux néants ; elle n'est pas d'avantage une jouissance, elle est une conquête.

Donc, travaillez, priez, dévouez-vous ; aimez et servez, sous le regard de Dieu et sans oublier vos devoirs envers lui, les hommes, vos frères, la patrie, l'humanité, et si vous rencontrez les épreuves qui sont inséparables de la destinée humaine, ne vous découragez pas, espérez ! La mort... (Interruptions et bruit à gauche.)

Vilérieff me demanda de lui enlever son peigne d'écaillé ; sur ses épaules de neige, ses cheveux d'or ruisselaient. Notre chambre était parfaitement calme ; les meubles en place, et les rideaux teintés de rose par la lumière de la lampe qui toujours brûlait devant l'image.

Pourtant, je l'ai dit, je me sentais inquiète. Inquiète de quoi ? Olga me parlait à voix basse et je répondais, tantôt frissonnant, tantôt souriant de nos folles terreurs. Puis, peu à peu nos voix s'éteignirent, notre souffle devint plus régulier, nos paupières s'appesantirent et le sommeil nous apporta ses songes.

Combien d'heures s'écoulaient ainsi ? Je ne sais. Je rêvais à Boroska, à Kerlis ; les chères demeures se confondaient dans mon esprit. Il me semblait qu'avec de puissantes ailes je volais de notre parc de Pologne à nos falaises de l'Armorique. Je revoyais mon aïeul comme au soir où il nous avait bénis. Je causais gaiement avec l'amiral de Stève. Mes jeunes cousins se poursuivaient dans les sentiers bretons, froissant les graminées légères et les fleurs des bruyères roses. La nuit s'étendait ; peu à peu l'obscurité gagnait la campagne, lui donnant un air de mystère... Lorsque, tout à coup, je fus réveillée en sursaut par un cri qui me glaça d'épouvante :

— Le feu ! Le feu !

Et, de tous côtés, des gens affolés le répétaient

M. le général Robert. — Que pourriez-vous entendre de plus beau ?

Un sénateur à gauche. — Nous ne sommes pas à l'église.

M. CHESNELONG. — La mort n'est pas une destruction ; elle est le dernier élan de l'âme prenant son essor, quand elle a bien rempli sa tâche, vers Dieu, qui l'attend et qui la récompensera. (Applaudissements à droite.)

Voilà la conception chrétienne de la vie, voilà aussi la conception que les maîtres chrétiens enseignent aux enfants dans les écoles.

C'est, ce me semble, une conception assez élevée ; je ne pense pas que la vôtre la dépasse ; et je vous défie de soutenir qu'il y a là une doctrine dont la société moderne puisse prendre ombrage. (Nouvelle approbation à droite.)

Et maintenant, la liberté !

Un sénateur à gauche. — Parlons-en !

M. CHESNELONG. — Oui, nous allons en parler. Pour nous, la liberté, c'est le droit garanti, c'est le devoir affranchi, c'est la passion contenue et c'est la règle maîtresse. Voilà notre liberté. Ce n'est pas la vôtre.

Un sénateur à gauche. — Votre liberté, c'est l'esclavage d'autrui.

M. CHESNELONG. — Votre liberté confisque le droit, elle opprime le devoir, elle déchaîne la passion et elle n'accepte pas la règle. (Très bien ! très bien ! à droite.) Elle a un nom qui la caractérise, un nom composé d'un adjectif qui s'excluent réciproquement ; elle s'appelle la liberté jacobine. (Exclamations ironiques à gauche.)

Nous vivons dans un temps où la division des esprits est une grande faiblesse. Mais en même temps il est un fait, et nous n'aborderons pas de sitôt aux beaux rivages de l'unité ! Aussi, qu'est-ce que nous vous demandons ? Nous vous demandons la paix, au moins sur le terrain de la religion ; la paix dans le respect de tous les droits, de toutes les consciences et de toutes les libertés.

Cette paix, nous l'avions ; pourquoi nous l'avez-vous enlevée ? (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Nous vous la demandons encore, et quand nous défendons la liberté chrétienne contre la liberté jacobine, nous avons conscience de défendre les vrais intérêts de la société contre ce qui serait son plus redoutable péril. (Applaudissements sur les mêmes bancs. — Murmures à gauche.)

Entre la doctrine catholique et les vrais intérêts de la société moderne, il n'y a donc pas d'antagonisme. Et je m'en félicite pour la société moderne que nous aimons et que nous voulons servir parce qu'elle est notre patrie dans le temps. Mais je crains, après vous avoir entendu, qu'entre vos croyances et votre doctrine personnelle, monsieur le ministre, l'antagonisme soit profond ; seulement cela est très-différent.

Vous repousserez, il est vrai, le matérialisme, mais vous le repousserez au nom d'un élément sentimental sur la portée duquel je m'étais trompé.

J'avais cru — et je l'avais dit à cette tribune il y a quatre jours — que cet élément sentimental devait être, dans votre pensée, un élément religieux ; après vous avoir

en parcourant les rues :

— Le feu ! Le feu !

Sait-on bien ce que ces mots-là jettent d'effroi dans l'âme ; comme ils terrifient ? M<sup>lle</sup> Vilérieff, réveillée ainsi que je l'avais été, tremblait de tous ses membres. A peine fîmes-nous à demi-vêtues que, déjà, sous nos pieds nous sentions le plancher devenir brûlant. Par les interstices des planches la fumée passait et nous suffoquait. Eperdues, avec une rapidité inouïe, nous nous élançâmes vers la porte. Je l'ouvris précipitamment, violemment...

L'escalier était en feu. Avec une sorte de furie les flammes se projetèrent sur nous. Il fallut battre en retraite devant ces longues flammèches ; et, debout, réfugiées sur le balcon, nous demeurâmes pétrifiées par l'épouvante. La mort venait à nous dans des tourbillons de fumée, dans des gerbes d'étincelles, et je criais :

— Au feu ! Au secours !

Mais qui entendait ma voix ? Qui songeait à nous ? Nous n'étions pas les seules à courir un mortel danger. Nertschink, si calme à l'heure précédente, si paisiblement endormi, n'était plus qu'un immense brasier. Les maisons crépitaient ; des gerbes de flammes s'élançaient par les portes, par les fenêtres, par les toitures. Des gens demeurés apparaissaient aux balcons. Les femmes, les vieillards, les petits enfants, tous suppliaient, tous appelaient d'une voix aiguë.

entendu, je retire cette interprétation. Non, ce n'est pas un élément religieux ; il s'y trouve, à peine, après vos commentaires, une impression spiritualiste aussi vague qu'indécise. (Très-bien ! à droite.)

A propos de M. de Tocqueville, qui était profondément respectueux des croyances chrétiennes, qui ne les attaqua jamais et qui mourut en les confessant, vous avez fait une distinction entre la religion et les superstitions que l'on y ajoute souvent, dites-vous, pour corrompre l'esprit du peuple, et vous avez nommé Lourdes et la Salette. (Rumeurs à gauche.)

Voilà une parole que n'aurait pas dite M. de Tocqueville.

M. le ministre. — Lourdes et la Salette n'étaient pas encore inventés du vivant de M. de Tocqueville.

M. CHESNELONG. — Vous, vous l'avez dite et elle blessera des milliers de catholiques qui aiment à se rapprocher de Dieu dans ces sanctuaires vénérés. (Très-bien ! très-bien ! à droite. — Murmure ironique à gauche.)

Vous n'y êtes pas allé sans doute ; et voilà pourquoi vous en avez parlé avec aussi peu de respect. (Nouvelle et vive approbation à droite. — Bruyantes exclamations à gauche.)

A droite. — Respectez au moins la liberté de la parole.

M. CHESNELONG. — Quant à moi, je suis souvent allé à Lourdes, j'y ai été témoin des scènes religieuses les plus touchantes et j'ai senti souvent que Dieu passait au milieu de ces foules agenouillées devant la Vierge de la grotte. (Très-bien ! très-bien ! à droite. — Allons donc ! à gauche.)

Comment ! messieurs...

M. le président. — Messieurs, l'orateur use de son droit ; veuillez l'écouter.

M. CHESNELONG. — Comment ! il sera permis à M. le ministre de s'attaquer à une croyance pieuse, approuvée par l'Eglise, qui est l'objet du respect des âmes les plus sincères, et il ne me sera pas permis de faire entendre, en termes mesurés, une protestation ! il ne me sera pas permis de dire que M. le ministre n'a pas parlé de cette croyance avec respect ! (Bruit à gauche. — Très-bien ! à droite.) Cela ne me sera pas permis ! vous murmurez comme si je n'usais pas d'un droit, comme si je ne remplissais pas un devoir ! Qu'est-ce donc alors pour vous que la liberté de la tribune ?

Ne portez pas atteinte à cette liberté, messieurs ; elle est pour tous un bien commun, et chacun de nous doit la respecter chez les autres, s'il veut trouver un asile respecté pour ses propres revendications. (Vive approbation à droite.)

M. le président. — Messieurs, l'orateur ne dépasse pas les limites de sa discussion ; vous devez l'écouter en silence. Il ne vous impose pas ses opinions, il émet la sienne.

M. CHESNELONG. — Vous nous avez dit, je le répète encore et je vous en sais gré, monsieur le ministre, que le matérialisme n'est pas votre doctrine. Mais contre le matérialisme, vous ne voulez pas d'une religion que vous trouvez entachée de superstitions, vous croyez avoir mieux. Vous avez votre

idéal, qui est aussi, parait-il, celui de votre collaborateur M. Brisson. Hier, vous nous avez lu une circulaire récente d'une société d'enseignement libre où sont exprimées en termes simples et sans prétention les idées les plus vraies et au fond les plus élevées.

Puis, vous nous avez donné lecture d'une page littéraire, très-bien écrite d'ailleurs, extraite d'une conférence prononcée par M. Buisson, et vous avez dit : Voilà l'idéal des catholiques et voilà le nôtre ! Choisissez.

Permettez, monsieur le ministre ; la question n'est pas posée entre la circulaire d'une société d'éducation et une page littéraire émanant d'un de vos collaborateurs. Elle a un caractère plus haut, au moins d'un côté ; elle se pose entre le grand idéal chrétien et l'idéal sentimental que vous voudriez lui substituer.

Eh bien ! pour moi, mon choix est fait : je suis pour le grand idéal chrétien. (Murmures à gauche.)

Je demande à quoi s'applique ces protestations.

Est-ce que vous contestez la grandeur de l'œuvre que le christianisme a accomplie dans le monde ?... Je suis, dis-je, pour ce grand idéal chrétien qui a créé des sociétés, fondé des nations, suscité une civilisation incomparable qui a relevé la femme, protégé l'enfant, honoré le pauvre, rehaussé l'ouvrier, affranchi l'esclave ; qui, depuis dix-huit siècles, a défendu contre les brutalités de la domination et les violences de la révolte, la dignité et la liberté des âmes, qui, dans les arts, a inspiré tant d'œuvres immortelles ! (Très-bien ! très-bien ! et applaudissements à droite.)

Je suis pour cet idéal. Et même après le brillant discours que vous avez prononcé hier, monsieur le ministre, après la brillante page que vous nous avez lue, j'espère que votre idéal sentimental serait absolument et profondément impuissant à arrêter le matérialisme contre lequel vous protestez en paroles, mais auquel vous ouvrez la porte, d'abord par les faveurs que vous lui prodiguez, et ensuite par la persécution que vous dirigez contre toutes les institutions chrétiennes. (Très-bien ! à droite.)

Oui, mon choix est fait, et j'ajoute que, comme moi, le pays a fait le sien. Il est et il veut rester un pays chrétien.

Un sénateur à gauche. — Vous n'en savez rien.

M. CHESNELONG. — Il vous l'a dit, et vous n'avez pas voulu l'entendre. Il vous le redira, je l'espère et j'ai besoin de l'espérer. Car si, devant les blessures que vous faites chaque jour à l'honneur chrétien, le pays ne ressentait pas l'outrage, ce n'est pas seulement la République qui en souffrirait, c'est quelque chose de bien plus haut, c'est la France. (Applaudissements répétés à droite. — L'orateur, en revenant à son banc, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.)

## LE COLONEL HERBINGER.

Le conseil chargé de juger le colonel Herbingier s'est réuni avant-hier à Saint-Malo. Toutes les dépositions ont été favorables au colonel.

A cinq heures et demie, les interrogatoires ont été terminés, et les officiers ont commencé à sortir. La foule, qui se tenait sur la place, malgré un froid vif, depuis quatre heures, s'est précipitée vers l'entrée de la caserne, attendant la sortie du colonel Herbingier.

Enfin, le colonel s'avance, accompagné des commandants Ducos et Villebois de Mareuil, du major Vigy et du lieutenant Hulin.

La déposition du commandant Fourtoul, hostile en somme au colonel Herbingier, lui a été au contraire des plus profitables. Le commandant Fourtoul, tout en y mettant la plus grande réserve, a déclaré que, si le 28 mars, à Long-son, le colonel Herbingier était des plus calmes, son état lui avait paru tout autre le 29 ; le colonel lui avait semblé un peu parti.

Là-dessus le colonel Herbingier, s'adressant au général Lambert, président du conseil, s'écria :

— Je paraissais un peu parti, dit le commandant Fourtoul ; mais justement ce jour-là j'ai déjeuné avec lui. Nous n'étions que nous deux ; si j'étais un peu parti, il doit se rappeler ce que nous avons bu, et je le prie de vouloir bien le faire savoir au conseil.

(A suivre.)



Très-surexcité, le colonel Herbinger s'emballa, et on aurait pu, à un certain moment, s'imaginer qu'aujourd'hui aussi il était parti l'excitation du combat et l'indignation d'un vaillant soldat injustement calomnié ont produit le même effet, le 29 mars 1885 et le 40 février 1886.

En somme, à deux ou trois témoignages près, tous les autres ont été favorables au colonel. Lui-même a pris la parole à plusieurs reprises pour sa défense, et il a produit la meilleure impression.

La foule, qui attendait le colonel Herbinger, l'a suivi et accompagné jusqu'à l'hôtel de France, devant lequel elle a stationné assez longtemps.

À 6 heures du soir, la commission a rendu son jugement, acquittant le commandant en chef de Lang-Son.

### L'ÉMEUTE SOCIALISTE A LONDRES.

Londres, d'après les dernières nouvelles, est littéralement terrorisé. On s'attend à chaque instant à une descente des faubourgs. Toute la police est sur pied, les troupes sont consignées.

Partout les boutiques sont fermées. Dans la Cité surtout, les horlogers et les bijoutiers ont tous fermé leurs magasins.

Dans la journée, le bruit a couru que la populace des quartiers de l'Est et du Sud s'ébranlait. On signalait une très-grande agitation particulièrement à Southwark, le quartier populaire qui fait face à la Cité, de l'autre côté de la Tamise, entre le pont de Londres et le pont Southwark. On annonçait également le départ de bandes de Greenwich et de Deptford, faubourgs du Sud-Est, éloignés de la Cité de six milles au moins.

Les ponts sont occupés par la police et la cavalerie. On se souvient de la manifestation des chartistes en 1848, et les autorités prennent des mesures analogues à celles que prit alors le duc de Wellington pour empêcher les manifestants d'arriver jusqu'au palais de Westminster.

On ne croit pas que la populace puisse franchir les ponts; on est persuadé même qu'elle ne tentera pas la lutte et que, comme en 1848, elle reculera devant le déploiement de la force armée. Cependant, à cette époque, Wellington avait fait braquer des canons sur le pont de Londres et cette fois on n'est pas allé jusque-là.

Quoi qu'il en soit, la panique est extrême et la situation paraît d'autant plus grave que la ville est enveloppée aujourd'hui d'un épais brouillard qui favoriserait singulièrement les criminels desseins des émeutiers.

L'attitude du gouvernement et de la police est unanimement désapprouvée.

Les commerçants du West-End sont indignés de la conduite des autorités qui ont laissé faire et à qui incombe la responsabilité de la journée d'avant-hier.

Le Home-Office, ministère de l'intérieur, n'a rien fait et la police l'a admirablement secondé.

Sur le passage de la manifestation, les policemen ont disparu comme par enchantement. Mais à mesure que la foule menaçante s'éloignait, on les voyait paisiblement reprendre leur poste et veiller à la circulation des voitures peu nombreuses, comme on pense. D'autres montaient la faction devant les boutiques défoncées dans lesquelles il n'y avait plus rien à enlever, et déployaient une singulière énergie à pousser le traditionnel: *Move on! move on!* qui est l'équivalent de notre: *Circulez!*

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 février.  
Les Consolidés anglais conservent leur fermeté à 100 9/16. Malgré les troubles de Londres, nos rentes, au contraire, ont tendance à faiblir de nouveau.  
Le 3 0/0 est à 81.50, l'amortissable à 84, le 4 1/2 0/0 à 109.25.  
Le Crédit Foncier est coté 1,338.75 à terme. Le report persiste. Les obligations ont un marché très-animé. Dans sa séance d'hier, le conseil d'administration a autorisé pour 3,157,377 fr. de prêts nouveaux.

Pas de changements pour les valeurs des grands établissements de crédit. La nomination de M. Blount à la présidence de la Société Générale est ou M. Blount ne compte que des sympathies. Très-bon courant d'affaires sur la Banque d'Espagne qui cote 443 fr.

Les Dépôts et Comptes courants sont fermés à 397.50.  
Le Panama recule à 447.50. Les successeurs de

M. Lévy Crémieu ont eu trop d'ardeur. En poussant les cours, ils ont compris eux-mêmes le succès de leurs efforts.

Le Crédit Lyonnais reste absolument délaissé à 518.75.

Les porteurs d'obligations hypothécaires des Mines d'Anzils peuvent trouver preneur au comptoir de M. Carbonnez (21, rue Bréa, à Paris), malgré la déchéance dont ce titre est frappé. Nos chemins de fer sont fermes.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Nous recevons des entrepreneurs de l'hôtel de la Paix la note suivante, que nous croyons devoir reproduire à titre de rectification du compte rendu, emprunté à la *Petite France*, de leur procès contre M. Méhouas, ancien notaire, et aujourd'hui suppléant d'une justice de paix à Nantes :

« Il est vrai que la Cour d'appel d'Angers a infirmé en partie un jugement du Tribunal civil de Saumur, remarquablement motivé, lequel avait déclaré M. Méhouas responsable des pertes subies par de nombreux constructeurs dans l'entreprise de l'hôtel de la Paix.

« Mais la Cour a maintenu la seconde partie de ce jugement qui avait annulé un acte authentique rédigé par M. Méhouas, pour avoir violé une disposition d'ordre public de la loi instituant les notaires.

« Il est en effet expressément défendu à un notaire de recevoir un acte qui contiendrait une disposition quelconque, directe ou indirecte, en sa faveur. Sans cette prohibition éminemment sage, il n'y aurait souvent aucune garantie pour les parties contractantes qui consentiraient, par crainte ou par ignorance, des conventions nuisibles à leurs intérêts.

« M. Méhouas, par suite de la nullité de cet acte de distribution de deniers, est obligé de rendre compte aux entrepreneurs de l'hôtel de la Paix d'une somme de 30,000 fr. qu'il a reçue dans sa gestion, et qu'il s'était attribuée en majeure partie dans cet acte, sous diverses formes plus ou moins ingénieuses, afin de se couvrir lui-même de 23,000 fr. d'avances et de frais d'actes imprudemment faites au débiteur commun. — Si cet acte avait été maintenu, M. Méhouas aurait été complètement désintéressé alors que les constructeurs qui, par leur travail, avaient créé l'actif, n'auraient touché qu'un maigre dividende.

« Cet arrêt est donc à tous points de vue très-intéressant et pour le notariat et pour les justiciables.

« M. Méhouas a donc une forte envie ou bien un grand besoin de faire parler de lui, pour avoir oublié, en cette circonstance, que la parole est d'argent et que le silence est d'or. »

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

Dans son numéro du 4 février, *Angers-Revue*, après avoir fait les plus chaleureux éloges de M<sup>lle</sup> Dorian, ajoutait :

« Nous regretterons plus d'une fois, sans doute, M<sup>lle</sup> Dorian. Que cette aimable artiste, qui nous tenait sous le charme depuis plus d'une année, emporte avec l'expression de nos regrets nos souhaits bien sincères pour le rétablissement de sa santé! »

Si M<sup>lle</sup> Dorian ne chante plus, momentanément, chez nos voisins, les Saumurois, plus heureux, sont appelés à l'applaudir une fois encore après avoir cru la perdre pour longtemps. Lundi, la charmante artiste reparaitra sur notre scène dans le rôle de Gilda de *Rigoletto*, qui sera pour elle un nouveau triomphe. M. Dechesne remplira le rôle de Rigoletto.

M<sup>lle</sup> Vaillant-Couturier étant obligée de partir pour Lyon, où Jules Massenet l'attend pour monter son *Hérodiade*, la direction du théâtre d'Angers a dû traiter pour quelques représentations avec M<sup>lle</sup> Félicie Arnaud, du théâtre de la Monnaie, à Bruxelles.

C'est donc par une faveur toute spéciale que nous applaudirons à Saumur M<sup>lle</sup> Dorian.

PARNAV. — Les éboulements deviennent fréquents à Parnay.

Au quartier de la Cave-Forte, une maison appartenant au sieur Florent Nau vient d'être détruite par des blocs de tuf qui se sont détachés du roc sur une hauteur de 40 à 42 mètres.

Cette maison n'est plus qu'un monceau de décombres.

Le roc reste tout lézardé, des blocs énormes sont encore pendants et menacent de détruire également la maison de la veuve Morais, déjà endommagée par ce même éboulement, si l'administration municipale ne prend pas des mesures énergiques.

### ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Audience du 11 février

VOL ET TENTATIVE D'ASSASSINAT.

Le 5 décembre 1885, le sieur Jamain, propriétaire à Varrains, renvoya son domestique, le sieur Jégou, dont il avait à se plaindre au point de vue de la probité.

Le 12 du même mois, Jégou, irrité de son renvoi, revint dans la maison du sieur Jamain, en l'absence de celui-ci, en escaladant un mur du jardin et en enfonçant la porte de la maison.

Il s'empara d'un fusil et essaya de frapper un tiroir où se trouvait de l'argent; mais, ayant entendu du bruit, il se retira.

Il revint le lendemain avec l'intention cette fois de tuer son ancien maître. A cet effet, il se cacha dans l'écurie où il l'attendait. A son arrivée il se jeta sur lui et lui asséna plusieurs coups de fusil dont il s'était emparé. Malgré la gravité des blessures, le sieur Jamain put réussir à échapper aux étreintes de son agresseur. Celui-ci prit alors la fuite, mais bientôt après il fut arrêté et fit des aveux complets.

La défense est présentée par M<sup>r</sup> Réveillard. La cour condamne Jégou à 40 ans de travaux forcés et à vingt ans d'interdiction de séjour en France.

### MOUVEMENTS DE TROUPES.

L'*Officiel* a confirmé la nouvelle que nous avons donnée hier, concernant le départ de Tours des 2<sup>e</sup> chasseurs et 3<sup>e</sup> dragons.

Le 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs, qui quittera Tours le 15 février, arrivera à Pontivy le 27 du même mois, au lieu du 2 mars.

Le 7<sup>e</sup> régiment de hussards quittera Pontivy le 27 février, pour se rendre à Tours, où il arrivera le 4 mars suivant pour y tenir garnison.

La 1<sup>re</sup> colonne du 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs, se rendant de Tours à Pontivy, fera étape le 16 au Lude, le 17 à La Flèche, les 18 et 19 à Sablé (séjour).

La deuxième colonne du même régiment fera également étape le 17 au Lude, les 18 et 19 à La Flèche (séjour), le 20 à Sablé.

La première colonne du 7<sup>e</sup> régiment de hussards, se rendant de Pontivy à Tours, fera étape le 6 mars à Sablé, les 7 et 8 à La Flèche (séjour), le 9 au Lude.

La deuxième colonne du même régiment fera également étape les 7 et 8 mars à Sablé (séjour), le 9 à La Flèche, le 10 au Lude.

### LA TERREUR DANS L'ARMÉE.

Nous avons constaté que, depuis la mesure prise par le général Boulanger contre la brigade de cavalerie de Tours, la population entière de cette ville semble vivre dans une atmosphère de délation; on jurerait qu'une loi des suspects y a été promulguée. Le fait suivant démontre assez que les appréhensions des Tourangeaux ne sont que trop fondées.

Le règlement du Cercle Saint-Georges établit que les officiers des corps en garnison dans la ville peuvent, sur leur demande, faire partie de ce cercle, à titre de membres temporaires.

Or, les membres du Cercle ayant résolu d'offrir un dîner d'adieu à leurs collègues des 3<sup>e</sup> dragons et 2<sup>e</sup> chasseurs, l'illustre préfet M. Daunassans en a fait aviser le général Béziat, commandant le 9<sup>e</sup> corps par intérim.

Celui-ci a mandé les colonels des deux régiments et les a prévenus que la présence d'un seul officier au repas projeté vaudrait un mois d'arrêts au colonel et entraînerait l'envoi en Algérie de l'officier coupable.

M. Daunassans espère-t-il que ce nouvel exploit lui assurera la recette générale qu'il ambitionne?

On lit à ce sujet dans l'*Indre-et-Loire* :

« La vérité est que le cercle Saint-Georges n'avait rien projeté de tout. Une trentaine de particuliers ont invité autant d'officiers à dîner, dans un hôtel, pour passer ensemble cette dernière soirée.

« C'était bien naturel et bien inoffensif. Mais, dans les hautes sphères, on en a jugé

autrement, et le dîner d'adieu a été interdit.

« Il faut espérer que cette petitesse sera le couronnement de la campagne, et qu'on va enfin laisser la brigade tranquille. »

### POITIERS.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

« Mardi avait lieu l'enterrement de Jane Perès, l'artiste lyrique décédée subitement. »  
« Le convoi était suivi par tous les artistes de notre théâtre, M. Valincourt en tête, et le cercueil était jonché de couronnes.

« Il faut rendre cette justice au monde des théâtres que l'esprit de corps règne chez lui et que les convenances y sont observées bien plus que dans bien d'autres corporations. »

Ajoutons aussi, à cette occasion, que parmi les artistes lyriques ou dramatiques il n'est presque jamais question d'enterrements civils.

A L'ÉPICERIE CENTRALE, on vend le Sucre raffiné 0 fr. 50 c. le 1/2 kil.; — le Café Zanzibar grillé, 2 fr. le 1/2 kil.; — le Chocolat de la C<sup>ie</sup> Coloniale, 2 fr. 20 le 1/2 kil. au lieu de 2 fr. 50; — la Chartreuse jaune du Couvent, le litre, 6 fr. 75 c.; — des Vins rouges du pays, garantis naturels, le litre, 0 fr. 40 c. — Envoi gratis sur demande du catalogue général.

BAPTISTE GOBIET, négociant, rue Nationale. Demandez le chocolat des RR. PP. de la Grande-Trappe, garanti de la plus exquise pureté.

### CONSEILS ET RECETTES.

#### CONTRE LES ENGELURES

C'est le moment où ce remède trouvera son emploi.

Prenez cinq parties de camphre dissous dans 200 parties d'huile d'olive et 10 parties d'iode dissous dans la plus petite quantité possible d'alcool; ces divers liquides sont intimement mélangés à 90 parties de paraffine fondue.

Ce mélange peut être fondu en forme de crayon dans des moules *ad hoc* comme le crayon à migraines; ou bien on peut, par une addition suffisante d'huile d'olive, lui donner la consistance d'une pommade que l'on conserve dans des petits pots.

VARRAINS, Maine-et-Loire, le 3 mai 1885. Je manquais d'appétit, j'avais de grandes douleurs d'estomac et j'étais si faible que je ne pouvais supporter aucune nourriture; mais depuis que je prends vos bonnes Pilules suisses, l'appétit et la force sont revenus, les maux d'estomac ont disparu, enfin je suis complètement guéri. Je vous autorise à publier ma lettre, si elle peut vous être utile. Je vous prie de m'envoyer une boîte à Fr. 1.50 pour un de mes amis. M<sup>lle</sup> Marie Gilbert, à Varrains, près Saumur; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

### Théâtre de Saumur

Direction: J. BRETON.

Lundi 15 février 1886,

## RIGOLETTO

Opéra en 4 actes,  
traduction française d'Edouard Duprez,  
musique de VERDI.

#### Distribution :

Le duc.....	MM. Goffoël.
Rigoletto.....	Dechesne.
Sparafucile.....	Neveu.
Monterone.....	Vincent.
Gilda.....	M <sup>lle</sup> Dorian.
Madeleine, }.....	Lelong.
Joanna, }.....	Vandermeeren.
La comtesse, }.....	
Un page, }.....	
Marcello.....	MM. Pascaud.
Boraa.....	Démon.
Ceprano.....	Allemand.
Chevaliers, dames, seigneurs, pages, ballobardiers.	

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

UN COURTIER en Vins et Spiritueux, possédant une clientèle à Paris et les environs, désire s'entendre avec un Propriétaire ou Négociant du Midi pour la vente de ses produits. Ecrire à M. DURANTON, 14, rue de la Chine, à Paris.



**Grand salon de l'Hôtel de la Paix**

Mardi 16 février 1886, à 8 heures du soir,  
PREMIÈRE SÉANCE

**MUSIQUE DE CHAMBRE**

BONNÉE PAR

M<sup>me</sup> MERCIER-FISCHER, pianiste, avec le concours de M. V. GOUBEAULT, violoniste, de MM. P. WEBER, violoncelliste-solo, et FRACAS-SINI, altoïste de l'Association Artistique d'Angers.

**Programme.**

- 1<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> Trio pour piano, violon et violoncelle. — MENDELSSOHN.
- 2<sup>o</sup> Suites pour violoncelle et piano (prélude, romance et final). — E. WEBER.
- 3<sup>o</sup> Romance barcarole pour violon et piano. — WHITE.
- 4<sup>o</sup> Quatuor pour piano, violon, violoncelle et alto. — BEETHOVEN.

Souscription pour les 4 séances : 10 fr. par personne.

On souscrit chez M<sup>me</sup> MERCIER-FISCHER, place de la Bilange, et à l'HÔTEL DE LA PAIX.

**MUSIQUE FRANÇAISE.**

Lasse des valse allemandes, c'est avec un élan patriotique que la France accueille Madone de Rubens, la nouvelle valse, le grand succès de Jules Klein.

Jamais en effet le maître français n'a été mieux inspiré, pas même dans ses plus jolies valse : *Vierge de Raphaël, Parfums Capiteux, Nuage de Dentelle, Diamant du Cœur, Lèvres de Feu, Patte de Velours, Au Pays Bleu, Larmes de Crocodile, Neige et Volcan ou Pazzo d'Amore.*

Nos salons s'animent donc cet hiver aux sons harmonieux de la Madone de Rubens, des polkas Cœur d'Artichaut, Peau de Satin. Coup de Canif, de la mazurka Radis Roses et de Royal-Caprice, gavotte Louis XV.

Quant à *Fraises au Champagne*, ce gracieux

chef-d'œuvre vient de paraître admirablement transcrit pour Violon et Piano par Ad. Herman, ainsi que pour Flûte et Piano, par le même (3 fr. chaque).

Paris, COLOMBIER, 6, rue Vivienne. Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste. A Saumur, chez M<sup>me</sup> MERCIER-FISCHER.

LA MÉDECINE RUSSE est aussi énergique que simple; elle comprend deux médicaments dont les effets excitent l'admiration des grands docteurs français; ce sont les PILULES et les DRAGÉES RUSSES :

1<sup>o</sup> Les *Pilules Russes* constituent le meilleur dépuratif du sang et le purgatif le plus doux et le plus rafraîchissant qu'il soit possible de trouver en France et à l'étranger. Elles combattent d'une manière certaine et rapide la constipation, les maladies de l'estomac, du foie et des intestins, les battements de cœur, les maux de tête, les migraines et les névralgies, la goutte et les rhumatismes.

2<sup>o</sup> Les *Dragées Russes* guérissent en quelques jours les personnes atteintes de maladies de poi-

trine, de laryngites, de maux de gorge, d'oppression, de bronchites, de coqueluches, de catarrhes, de rhumes négligés, de phtisie pulmonaire et de chlorose ou anémie.

Nous prévenons nos lecteurs que ces puissants remèdes se trouvent maintenant dans toutes les pharmacies de notre région de Saumur et à la Pharmacie Continentale de Paris à laquelle est confié le dépôt général pour la France, la Belgique et les colonies. Les PILULES et les DRAGÉES RUSSES sont envoyées franco par retour du courrier, contre 1 fr. 50 en mandat ou en timbres-poste.



**PURGATIFS & DÉPURATIFS**  
Leur succès s'affirme depuis plus d'un siècle contre les Engorgements (Hémorroïdes, Constipation, Migraines, etc.)  
TRÈS CONTRAITS et limités sous d'autres noms.  
1<sup>re</sup> 1/2 boîte (36 grains). 3<sup>e</sup> boîte (108 grains).  
Notice dans chaque boîte.  
DANS TOUTES LES PHARMACIES

Dépôt à Saumur, pharm. NORMANDINE, 11, r. St-Jacq.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A LOUER**

Pour le 24 Juin 1886.

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 55,

Dont le rez-de-chaussée sert actuellement de salle de ventes.

S'adresser, pour traiter, à M. GUÉRINEAU, boulanger, rue du Portail-Louis, ou à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

Cabinet de M. LANGLOIS, 32, rue du Portail-Louis, à Saumur.

**Choix de propriétés rurales et de maisons de ville**

**A VENDRE OU A LOUER FONDS DE COMMERCE A CÉDER**

NOTA. — A partir du 1<sup>er</sup> février 1886, M. LANGLOIS recevra les demandes et offres d'emplois. (72)

**A VENDRE**

BEAU

**Plant de Peupliers Suisses**

10,000 environ.

De 2 et 3 ans, à 45 et 50 centimes.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BRESSIÈRE, au Préperreau, commune d'Allonnes.

**LIVRE-BARÈMES G.** 1<sup>o</sup> Toutes calculations faites; 2<sup>o</sup> Caisse d'épargne de 1 à 2,000 fr.; 3<sup>o</sup> Revenu 0/0 des Rentes, Obligations Ville de Paris, Chemins de fer, etc.; Renseignements divers. **Prix : 2 f. 50.** — S'adresser, à Saumur, à MM. ROBINE (rue Cendrière), BROUM (Café de Paris), CROCHIN (rue de Poitiers) et Libraires. — M. PIAUT (maître) l'expédie franco 2 fr. 75. (115)

3, Rue d'Orléans, 3

**OURTOULE**

Fumiste-Tôlier

Grand assortiment d'appareils de chauffage.

Cuisinières, poêles, grilles à coke, cheminées fonte, tôle et faïence, chemins, porte-pelles et pincettes, poterie de fonte émaillée et émaillée, buanderies, etc., etc.

Construction de fourneaux de cuisine, calorifères de cave, calorifères portatifs et sur place, exécution garantie.

Fours de Boulanger et Pâtissier. Prix modérés.

**A CÉDER**

Pour cause de santé,

**UN HOTEL**

Situé sur la place, à Fontevraut.

S'adresser à M. SAULAY, qui l'habite. (40)

**Établissement d'Horticulture JOUY DIT LAROSE**

**B. Baudrier Fils**

Successeur

Rue de Bordeaux, 49, et rue Fardeau, 8.

Entretien de jardins, spécialité de décors, bouquets, couronnes, corbeilles, fleurs naturelles en toute saison.

Maison de culture d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement, à Angers.

**SPÉCIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT ET MOSAÏQUES**

Venitiennes & Romaines

**VERCELLETTI FRÈRES**

A SAUMUR

2, place du Mouton, 2.

Vente de ciment en gros et détail.

**M. HOULARD, FILS**

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n<sup>o</sup> 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

**CIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

**A VENDRE**

**CROISÉES, PORTES et PLACARDS**

de toutes grandeurs

S'adresser au bureau du journal.

**CABINET D'AFFAIRES**

De F. MERCIER

28, rue Bernardin-de-Saint-Pierre, au Havre.

1<sup>o</sup> **A CÉDER** pour cause de départ, une bonne fabrique d'

**EAU DE SELTZ**

limonade et sirops, au centre de la ville du Havre. Matériel neuf. Situation exceptionnelle. Pas de connaissances spéciales.

2<sup>o</sup> **A CÉDER** pour cause de maladie, un fonds de

**DÉBIT DE TABACS**

épicerie et café. Débit au Havre dans un quartier populaire. Encoignure de deux rues. Loyer, 700 fr. Recettes, 500 fr. par semaine. Excellente occasion.

3<sup>o</sup> **A CÉDER** après décès et après fortune faite, un excellent fonds d'entrepôt de

**VINS, SPIRITUEUX**

et cidre, au centre de la ville du Havre. Beau et vaste magasin. Loyer du magasin : 2,200 fr. Logement particulier : 1,000 fr. Affaires annuelles : 120 à 130,000 fr. Marchandises, environ 80,000 fr. Facilités de paiement. Affaire de tout repos. (117)

**Offres et Demandes**

UNE MAISON de Nouveautés demande un HOMME SÉRIeux, muni de très-bonnes références, comme garçon de magasin.

S'adresser à MM. MEXME frères, rue d'Orléans. (114)

200 mètres carrés d'excellente terre de jardin; le propriétaire en fait l'abandon à quiconque voudra les extraire du jardin qu'on veut transformer en cour.

S'adresser, sans retard, rue de l'Ermitage, 3.

ON DEMANDE un apprenti pour une bonne maison d'épicerie. S'adresser au bureau du journal.

**INJECTION PEYRARD**

Ex-Pharmacien à Alger

Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, et causant guérissant réellement en quatre à six jours.

RAPPORT: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 50 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 184 Européens a donné 184 guérisons. »

Chez l'inventeur, E. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.

Dépôt à Saumur, ph<sup>o</sup> GABLIN.

**En vente chez tous les libraires : LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE**

ET DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**LES CHRONIQUES SAUMUROISES**

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU**

ET LES

ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LIBRAIRIE ABEL PILON

**A. LE VASSEUR, SEUR**

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois

par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

SANS PALAIS NI CROCHETS

**DENTS**

**Léon A. Fresco**

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 FÉVRIER 1886.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc <sup>o</sup>	Dernier cours.		Clôture préc <sup>o</sup>	Dernier cours.		Clôture préc <sup>o</sup>	Dernier cours.		Clôture préc <sup>o</sup>	Dernier cours.
3 %	81 5/8	81 5/8	Est	903 75	862 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	518 50	519
3 % amortissable	84 10	84 05	Paris-Lyon-Méditerranée	1268 75	1265	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	522	523	Est	385	384 50
3 % (nouveau)	"	"	Midi	1161 25	1162 50	— 1865, 4 %	525	524 75	Midi	385	386
4 1/2 %	107 10	107	Nord	1555	1555 1/2	— 1869, 3 %	407	407 75	Nord	394	392 1/2
4 1/2 % (nouveau)	109 3/4	109 25	Orléans	1362 50	1363 75	— 1871, 4 %	397 50	397 75	Orléans	387 25	388
Obligations du Trésor	510	510	Ouest	878 50	880	— 1875, 4 %	519	520	Ouest	385	385 50
Banque de France	4422 50	4410	Compagnie parisienne du Gaz	1530	1530	— 1876, 4 %	519 75	519 25	Paris-Lyon-Méditerranée	384 75	384 50
Société Générale	448 75	448 75	Canal de Suez	2161 25	2157 50	Bons de liquid. Ville de Paris	534	531	Paris-Bourbonnais	385	389
Comptoir d'escompte	990	980	C. gén. Transatlantique	481 25	480	Obligat. communales 1879	463 25	462 50	Canal de Suez	587 50	587 50
Crédit Lyonnais	517 50	518 75	Russe 5 0/0 1870	98 75	98 50	Obligat. foncières 1879 3 %	457	457 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1330	1330				Obligat. foncières 1883 3 %	373 50	373 25			
Crédit mobilier	213 75	215									